

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_250523_050

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU PARC DU GRÉZAC

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_241024_113 du 24 octobre 2024 relative à l'attribution à la société SERPE SASU, du lot n° 3 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus-values sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°3 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac avec la société SERPE SASU afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à deux-mille-six-cent-quarante-six euros quatre-vingt-dix centimes Hors Taxes (2 646,90 € HT) soit trois-mille-cent-soixante-seize euros vingt-huit centimes Toutes Taxes Comprises (3 176,28 TTC), introduit un écart d'un virgule trente-et-un pourcent (1,31%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à deux-cent-cinq-mille-soixante-et-un euros soixante-dix centimes HT (205 061,70 € HT) soit deux-cent-quarante-six-mille-soixante-quatorze euros quatre centimes TTC (246 074,04 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250523-lmc118661-AR-1-
1

Date de télétransmission : 23/05/25

Date de publication : 29/05/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt trois mai deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'hôtel de ville
34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

SASU SERPE
130 Allée du mistral
ZI la cigalière
84250 LE THOR

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

2024TVX015 - RÉALISATION DU PARC DU GRÉZAC / LOT 03

■ Date de la notification du marché public : 20/11/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 10 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 202 414,80 €
- Montant TTC : 242 897,76 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Des plus et moins values sont nécessaires en cours d'exécution du contrat

- Poste 3.1 : Augmentation surfaces en terre et en mulch et création d'une rigole en amont du skate Park
= + 1 715,00 € HT
- Poste 3.2 : Modification QTE de végétaux en plus : + 1742,65
- Poste 3.3 : Modification QTE plantations et clôtures bois : - 63,95 €
- Poste 3.5 : Modification QTE finalisation : + 1 150,20 € HT
- Poste 3.7 : Abandon portail et clôture parcelle pompier : - 2707,00

- Mise en œuvre de toile coco pour tenue de talus pour évitement des ravinements sous parcelle pompiers :
+ 810 € HT

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **2 646,90 €**
- Montant TTC : **3 176,28 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **1,31%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **205 061,70 €**
- Montant TTC : **246 074,04 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.